

Miroir

L'affaire Grüninger

« L'affaire Grüninger est-elle une Affaire Dreyfus à l'échelle de la Suisse ? Elle n'a pas suscité les mêmes passions, ses clivages ne suivent pas les mêmes lignes de fracture, la lourdeur de la peine infligée au capitaine de police saint-gallois n'est pas comparable à celle qui fut réservée au capitaine de l'armée française. Mais l'Affaire Grüninger n'a toujours pas trouvé d'épilogue pleinement satisfaisant, notamment parce qu'il ne s'agit pas d'une erreur judiciaire. L'Affaire Grüninger ne résulte pas d'une mauvaise application du droit, justifiée par la raison d'État, mais bien d'une érosion du droit, au nom de la raison d'État, qui se manifeste par une succession d'ordonnances et de directives policières contradictoires et de plus en plus inhumaines. Le droit cesse d'être une référence stable et fiable... La conscience des justes prend alors le relais. Heureusement.

Le livre de Stefan Keller s'efforce d'expliquer ce qui s'est passé dans la vie de Paul Grüninger, depuis l'Anschluss de l'Autriche à l'Allemagne nazie (la nuit du 11 au 12 mars 1938) jusqu'au jour où lui est signifiée l'interdiction de remettre les pieds dans son bureau de commandant de la police de St-Gall (3 avril 1939). Ces treize mois marqueront à jamais la vie d'un homme et de sa famille ; le souvenir de ces treize mois hante la Suisse jusqu'à aujourd'hui, puisque la peine infligée à Paul Grüninger est devenue la faute de ceux qui l'ont condamné.

Tout tourne en fait autour d'une date pivot. Le 19 août 1938, le Conseil fédéral verrouille les frontières et décide de refouler les Juifs autrichiens qui fuient la persécution et la volonté de "purification ethnique" clairement manifestée par les nazis. Avant le 19 août 1938, Grüninger interprétait le règlement avec générosité, à l'instar de ses collègues de Bâle-Ville, de Schaffhouse et des Grisons ; après cette date, il devait le violer délibérément... avec le soutien (implicite ou explicite peu importe) du conseiller d'État socialiste Valentin Keel. Deux jours plus tôt, lors d'une conférence de directeurs cantonaux de police, il avait plaidé contre le refoulement, pour des raisons humanitaires d'abord puis à l'aide d'arguments policiers : l'impossibilité technique de boucler totalement la frontière sur le Rhin, le risque d'une immigration clandestine incontrôlable. Et voilà qu'il reçoit l'ordre d'exécuter l'inacceptable. Ceux qui sont arrivés avant le 19 août peuvent rester... ceux qui viendront dorénavant seront renvoyés malgré la certitude croissante de leur extermination. Une date dans un document décide de la vie et de la mort d'une personne ! Il fallait peut-être cette absurdité, pour que Grüninger se révolte.

La bureaucratie nazie, avec ses tampons, ses inhumaines classifications (les lois de Nuremberg, par exemple), ses registres et ses horaires ferroviaires, commençait à alimenter les camps de la mort.

La réaction de la Suisse fut également de nature bureaucratique. Avant même que la guerre n'éclate, dès le lendemain de la Nuit de cristal – nuit de sanglant délire raciste –, tout un appareil réglementaire est mis en place : le bouclage des frontières, les ordres de refoulement, le "J" sur les passeports allemands... Ce stigmate si pratique, obligeamment suggéré par les autorités suisses, permet un tri à la frontière aussi efficace que celui qui attend les déportés à l'entrée des camps de concentration. S'y ajoute l'obligation faite aux communautés juives de Suisse de prendre en charge l'intégralité des frais liés à l'asile accordé à leur coreligionnaires.

Et voilà qu'un "bureaucrate" saint-gallois, avec ses tampons (falsifiés), ses citations à comparaître envoyées à des détenus de Dachau, sa cécité devant de faux visas ou de mensongères garanties de pouvoir émigrer plus loin (de transiter simplement par la Suisse), s'efforce d'arracher des victimes aux nazis. Paul Grüninger avait commencé à ruser avec les nazis. Vint le jour où il dut ruser avec le chef de la police fédérale des étrangers ... Il n'était pas le seul. »

Ruth Dreifuss, conseillère fédérale suisse (1994), « Face à l'érosion du droit... la conscience », extrait de la préface au livre de Stefan Keller intitulé *Délit d'humanité, l'Affaire Grüninger*, Lausanne, Éditions d'En bas.